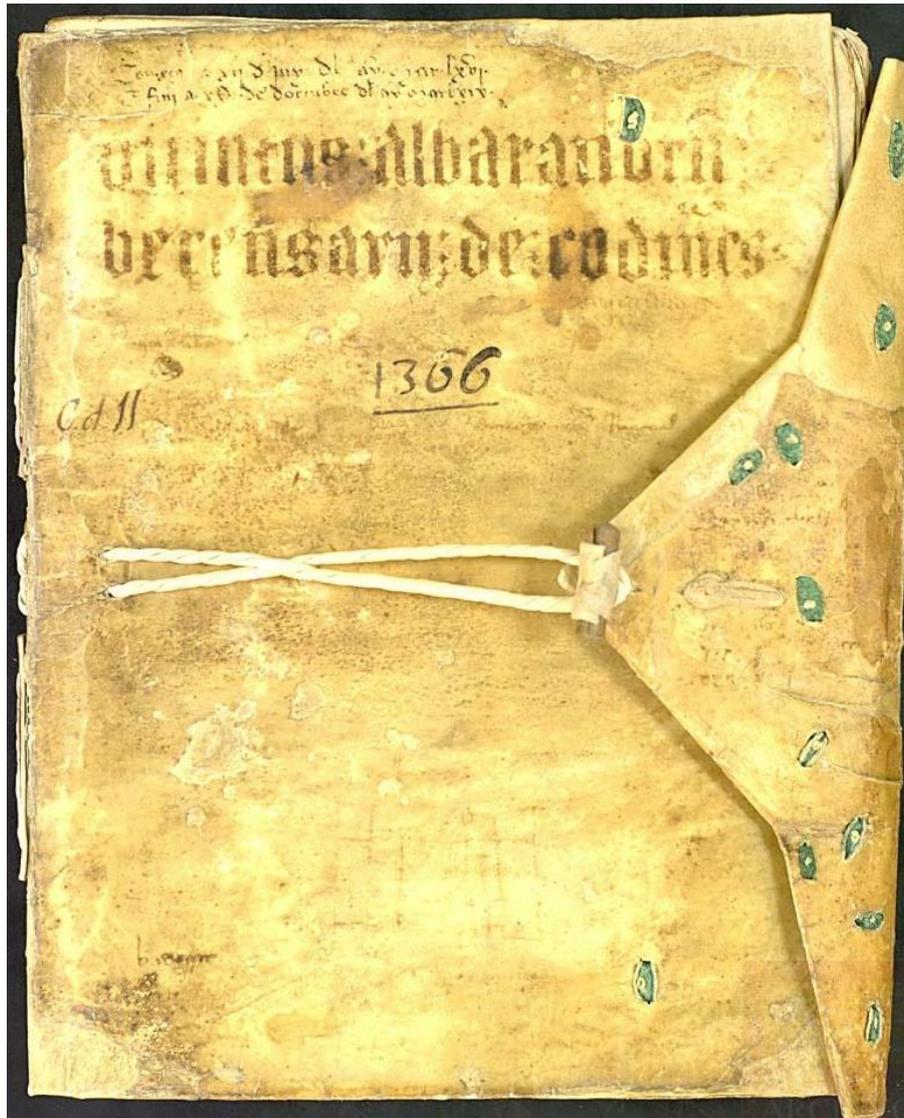


**GOUVERNER NAPLES ET LA SICILE, OU LA GENÈSE D'UNE CULTURE
ADMINISTRATIVE PARTAGÉE ENTRE MAISON D'ANJOU ET COURONNE
D'ARAGON (XIII^E - XIV^E SIÈCLES)**

Programme collaboratif n° 1 – « Compétences et savoirs »

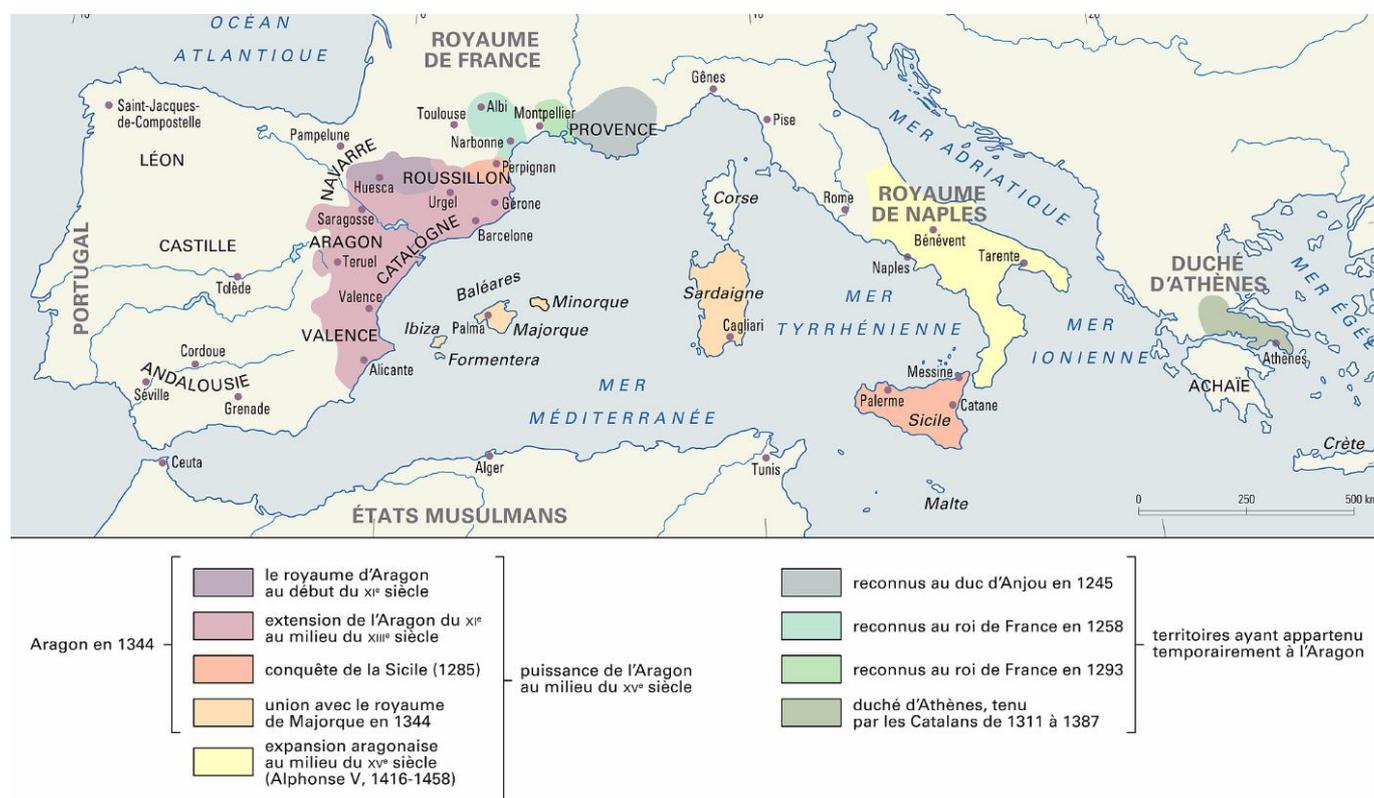


Un exemple de registre financier élaboré par un maître rational de la couronne d'Aragon, Berenger de Codinacs, en 1366.

Archivo de la Coróna de Aragon, Mastre racional, registre 645

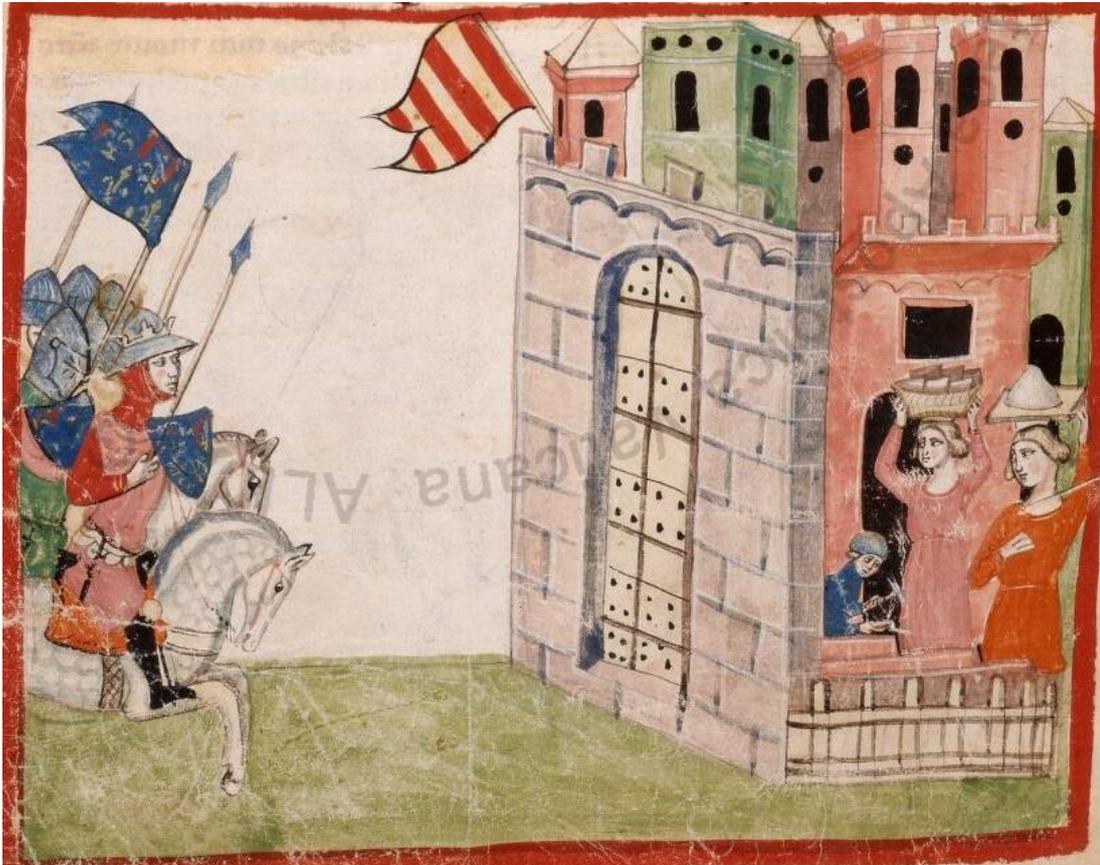
GOUVERNER NAPLES ET LA SICILE, OU LA GENÈSE D'UNE CULTURE ADMINISTRATIVE PARTAGÉE ENTRE MAISON D'ANJOU ET COURONNE D'ARAGON (XIII^E - XIV^E SIÈCLES)

À la faveur de mes recherches doctorales, j'ai été amenée à faire une série de constats s'articulant de la façon suivante : la Sicile et le royaume de Naples, à partir du XIII^e siècle, représentent pour leurs conquérants un espace d'apprentissages administratifs. Ces terres acquises par les armes ne sont pas intégrées aux territoires de leurs conquérants comme de simples adjonctions. Au contraire, la conquête du royaume de Sicile représente une promotion symbolique considérable pour les Angevins en 1266, tout comme la conquête de l'île de Sicile après 1282, pour les Aragonais. Il faut insister sur ce parallèle entre expérience angevine et expérience aragonaise de la conquête, à rebours de la tradition historiographique qui tend, au contraire, à faire des Vêpres siciliennes et de la séparation de l'île d'avec les territoires péninsulaires une rupture profonde dans l'histoire méridionale, inaugurant deux destins séparés. Ce projet de recherche entend proposer un nouveau regard qui consistera en un comparatisme approfondi des savoirs de gouvernement. Je propose un travail comparatiste englobant les royaumes de Naples et de Sicile, ainsi que les puissances qui les dominent entre XIII^e et XV^e siècles, centré sur la culture politique, administrative et juridique de ces espaces. Il s'agit d'enquêter en amont des conflits entre les maîtres de ces domaines, pour les étudier comme un ensemble politique ayant reçu en partage l'héritage administratif et idéologique du *regnum Siciliae* normand puis Hohenstaufen.



L'expansion aragonaise en Méditerranée – Source : Universalis

L'opposition géopolitique et militaire des Angevins et de la maison d'Aragon occulte une expérience partagée : l'assimilation d'héritages administratifs de la monarchie élaborée en Sicile sous les Normands et les Souabes.



Messine révoltée contre Charles d'Anjou a hissé la bannière d'Aragon. Bibliothèque vaticane, mss Chigi L VII 296, f°260v, Giovanni Villani, *Nuova Cronaca*.

D'une part, la continuité des principes et des formes de gouvernement entre Hohenstaufen et Angevins est bien démontrée¹. Surtout, le gouvernement angevin de Provence porte directement les traces de l'assimilation de pratiques des Hohenstaufen, dès la fin du XIII^e siècle. On observe une dynamique similaire à l'œuvre dans la couronne d'Aragon après que l'île de Sicile est passée sous sa domination. Dans ce cadre différent, on retrouve des similitudes flagrantes avec l'acculturation angevine au *Regno* méridional, avec l'exportation de pratiques siciliennes hors de l'île, notamment financières. Par ailleurs, dans le domaine juridique, le statut des individus agrégés au conseil royal ou à la *familia* du souverain est un statut privilégié qui fonde une juridiction curiale d'exception, que l'on observe dans le conglomérat angevin aussi bien que dans la couronne d'Aragon, dans le prolongement direct des pratiques normandes². Les démonstrations de Benoît Grévin quant à la tradition rhétorique de la chancellerie sicilienne établissent une

¹ Hiroshi TAKAYAMA, « Law and Monarchy in the South », dans *Italy in the Central Middle Ages, 1000-1300*, David ABULAFIA dir., Oxford, Oxford University Press, 2004, p. 58-81 ; Giosuè MUSCA éd., *Le eredità normanno-sveve nell'età angioina*, Bari, Dedalo, 2004.

² Hiroshi TAKAYAMA, « “Familia Regis” and the Royal Inner Council in Twelfth-Century Sicily », *The English Historical Review*, vol. 104, n° 411, p. 357-372 ; J.-M. MARTIN, « La curia regis et l'organisation de l'État », *Un regno nell'impero. I caratteri originari del regno normanno nell'età sveva : persistenze e differenze (1194-1250)*, Bari, Adda, 2010, p. 121-160.

récupération idéologique très significative, à défaut d'une continuité totale à la chancellerie et dans l'utilisation des modèles proposés par les *Lettres* de Pierre de la Vigne³. Les souverains angevins et aragonais ont donc en partage une tradition de récupération et d'adaptation aux pratiques juridiques, politiques et symboliques de la prestigieuse monarchie sicilienne. L'étude de la circulation et de l'assimilation de ces pratiques dans les territoires angevins et dans la couronne d'Aragon me permettra de dégager les processus d'adaptation des mêmes savoirs de gouvernement en rationalités pratiques dans deux États distincts. Ce projet est affaire d'influences, de transmission. Voilà un objet historique qui appelle que l'on administre des preuves tangibles, quand bien même les origines d'une pratique peuvent être difficiles à démontrer et emprunter des voies souterraines.

C'est pourquoi je propose une enquête prosopographique d'une année, dont l'objectif est de repérer et d'étudier les acteurs principaux de ces transferts culturels à l'œuvre entre Palerme et Naples d'une part, et la couronne d'Aragon et les territoires angevins d'autre part. Les officiers réciproquement envoyés en mission auprès des rois angevins et aragonais, ainsi que les officiers demeurés dans leurs fonctions après les changements de souveraineté et partant, susceptibles de former les nouveaux venus aux pratiques locales, seront au cœur de mon travail. La chronologie adoptée pour l'étude se concentre sur deux périodes cruciales :

1. la première, entre 1263 et 1270, correspond à la lutte des Angevins contre les Souabes, puis à l'installation de leur domination ;
2. la seconde, entre 1282 et 1305, débute avec les Vêpres siciliennes et comprend la guerre entre Angevins et Aragonais pour la Sicile, achevée par la paix de Caltabellotta en 1302. Je me propose de prolonger l'étude de trois années pour observer la stabilisation de la domination aragonaise de l'île.

J'ai déjà une consistante expérience de ce type de travail et de l'exploitation de d'une base de données prosopographique : dans le cadre de ma thèse de doctorat, j'ai étudié ainsi les officiers ibériques arrivés en Italie avec Alphonse le Magnanime (1416-1458)⁴. Mais surtout, la base de données des officiers angevins entre XIII^e et XV^e en Europe, construite dans le cadre du programme de recherche de l'ANR « Europange – Les processus de rassemblement politique : l'exemple de l'Europe angevine » coordonnée par Thierry Pécout, est opérationnelle depuis juin 2017⁵.

³ Benoît GRÉVIN, *Rhétorique du pouvoir médiéval : les « Lettres » de Pierre de la Vigne et la formation du langage politique européen (XIII^e-XV^e siècle)*, Rome, École française de Rome, 2008, p. 542-873, particulièrement p. 740-750 et p. 863.

⁴ Voir le volume 3, annexe prosopographique, dans Roxane CHILÀ, *Une cour à l'épreuve de la conquête : la société curiale et Naples, capitale d'Alphonse le Magnanime (1416-1458)*, thèse dirigée par Patrick GILLI et Francesco SENATORE soutenue à l'Université Paul Valéry – Montpellier 3 en 2014, en ligne :

<http://www.biu-montpellier.fr/florabium/jsp/nnt.jsp?nnt=2014MON30074>

⁵ A. TCHOUNIKINE et M. MIQUEL, « La base de données Europange : un outil de travail collaboratif », dans R. RAO dir., *Les grands officiers dans les territoires angevins, – I grandi ufficiali nei territori angioini*, Rome, Collection de l'École française de Rome 518, 2016, p. 14-18.

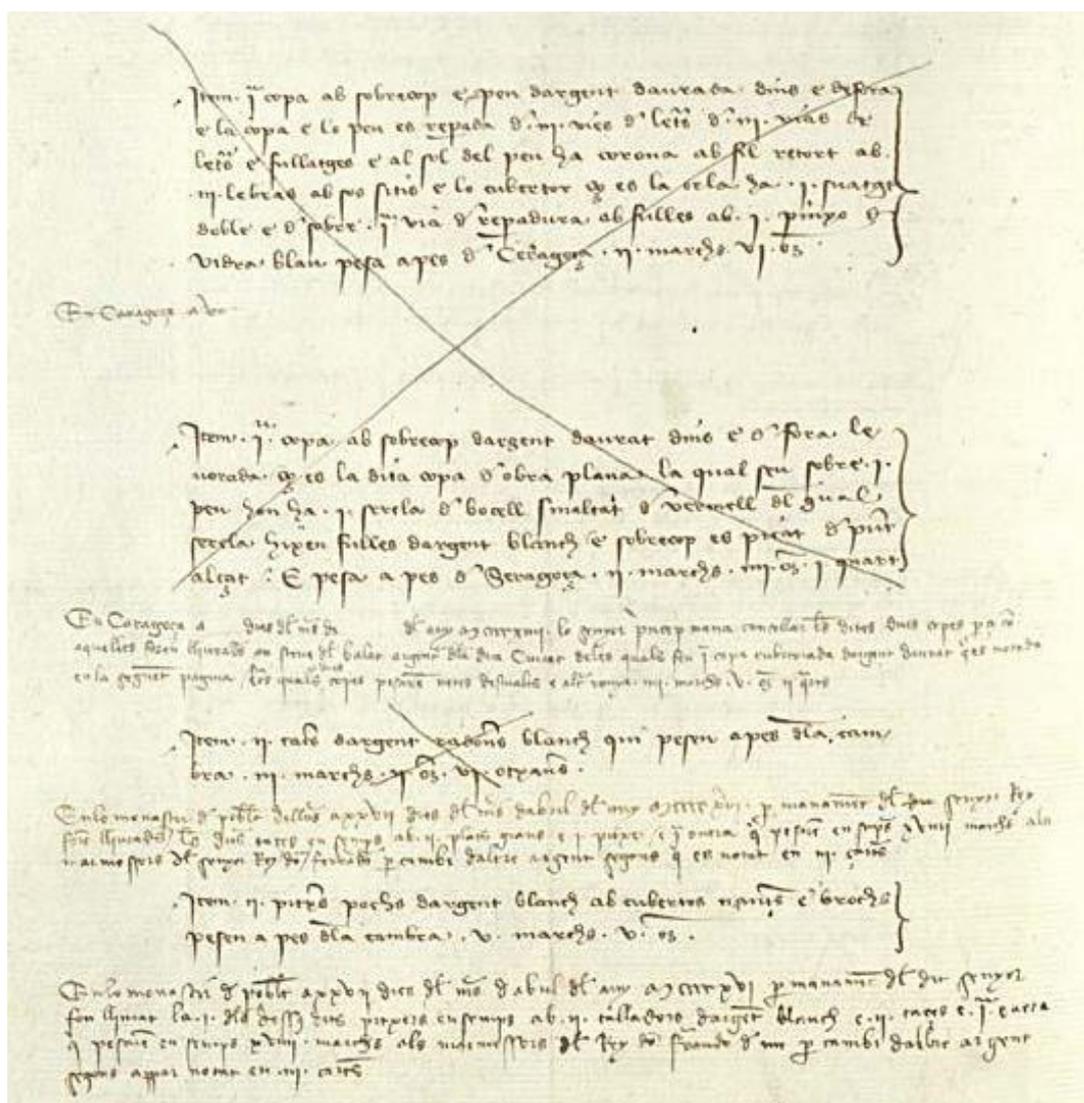
Une question principale guidera ce travail prosopographique : quelle est la trajectoire sociale des officiers de transition, de ces passeurs de culture administrative, d'une souveraineté à l'autre ? Leurs carrières bénéficient-elles de la césure politique qu'ils contribuent à réduire, ou bien, au contraire, sont-ils écartés du pouvoir une fois leur utilité immédiate dépassée ? Il sera utile, dans cet esprit, d'essayer de suivre les lignages sur quelques générations, afin d'évaluer comment ils se saisissent, ou non, des opportunités offertes par l'imposition d'un nouveau pouvoir et par l'ouverture d'un nouvel espace dans lequel faire valoir leurs compétences. Certaines personnalités sont fameuses, comme par exemple Conrad Lança, officier sicilien devenu le premier maître rational de la couronne d'Aragon ; Giozzolino della Marra, maître rational de Manfred passé au service de Charles I^{er}⁸ ; le juriste Andrea d'Isernia⁹ ; ou Giovanni da Procida, conseiller de Frédéric II et de Manfred, ennemi juré de Charles I^{er} passé au service de Pierre III en Sicile. Il sera utile de comparer leurs trajectoires à celles d'officiers médiocres et plus obscurs, tout en cherchant à identifier le plus précisément possible les acteurs des transferts de savoirs et de pratiques administratives. L'objectif est aussi de mettre au point une chronologie plus fine de la circulation de la culture administrative d'une couronne à l'autre. Le rôle de l'université de Naples devra être soigneusement examiné dans la formation des officiers de transition et dans celle des officiers qui entrent ensuite au service des nouveaux souverains¹⁰.

Dans un premier temps, mon intention est de mener à bien cette enquête en la circonscrivant aux institutions centrales de la monarchie : les sept grands offices centraux traditionnels (grand connétable, maître justicier, grand sénéchal, amiral, chambellan, protonotaire et chancelier), le conseil royal, la chancellerie, la chapelle, l'administration des finances et le reste du personnel domestique de l'hôtel royal. Ainsi circonscrit, le programme de travail est compatible avec un recrutement dans le cadre d'un contrat d'une année de recherche postdoctorale. Mais assurément, les relais locaux du pouvoir dans les provinces soumises aux différentes royautes envisagées dans le cadre de ce projet (justiciers, commissaires, capitaines etc.), pourront, dans un second temps, faire l'objet de travaux complémentaires.

⁸ Stefano PALMIERI, « La chancellerie angevine de Sicile au temps de Charles I^{er} », *Rives nord-méditerranéennes*, vol. 28, 2007, mis en ligne le 21 décembre 2012, consulté le 04 janvier 2016. URL : <http://rives.revues.org/1183>.

⁹ Patrick GILLI, « Culture politique et culture juridique chez les Angevins de Naples (jusqu'au milieu du XV^e siècle) », dans *Les princes angevins du XIII^e au XV^e siècle*, Noël-Yves TONNERRE éd., Rennes, PUR, 2003, p. 131-154.

¹⁰ L'historiographie abondante du *studium* de Naples pendant la période souabe s'est récemment enrichie des travaux de Fulvio Delle Donne (pour ne citer que le plus prolifique des spécialistes). Ce dynamisme contraste de façon remarquable avec le faible renouvellement de nos connaissances sur son histoire postérieure, sous les dominations angevine et aragonaise, depuis les travaux de Gennaro Maria Monti dans l'entre-deux guerre.



Un exemple du travail des maîtres rationaux : l'élaboration de listes d'objets de valeurs. Ici un registre du maître rational, Andres Guardiola en 1413, annulé (raturé) après des vérifications. Archivo de la Corona de Aragon, Maestre racional, 944, f° 8v.

Après le coup d'arrêt porté aux travaux sur le *Mezzogiorno* à la fin du Moyen Âge par la destruction de la plupart des archives de Naples en 1943, le récent renouveau s'est principalement concentré sur des études centrées sur la péninsule italienne¹¹. Ce projet propose une échelle d'investigation inédite, dans une perspective qui me permettra de contribuer utilement aux travaux des chercheurs engagés dans les chantiers du programme collaboratif n°1 du LabEx HaStec, « savoirs et compétences ». Il correspond à une année de travail et donnera lieu à une ou deux publications, sous forme d'articles, sur les circulations de ces individus. J'envisage de structurer mes analyses en travaillant par type d'officiers, en accordant la priorité aux maîtres rationaux, c'est pourquoi le premier livrable leur sera consacré. J'espère également que ce travail sera l'occasion de tenter d'autres formes d'écriture scientifique, notamment biographique, si un ou plusieurs individus remarquables et bien documentés s'y prêtent.

¹¹ Voir les travaux de Veronica Mele, Monica Santangelo, Francesco Senatore, Francesco Storti, Giuliana Vitale notamment.